VigInfo
Veille d'information du CCAS de Marseille

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCAS MARSEILLE

N° 75

édition du 11 octobre 2019

COHESION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT - PATRIMOINE - URBANISME

Fracture numérique et service public

La question de la **dématérialisation des démarches administratives**, confrontée à celle des difficultés d'accès de certains publics aux moyens informatiques, soulève de nombreuses inquiétudes et donne lieu, notamment, à de multiples questions parlementaires. Celles-ci conduisent le gouvernement à répondre fréquemment aux parlementaires pour indiquer de quelle manière il prend en compte ces problématiques.

On s'intéressera particulièrement à une réponse publiée le 5 septembre 2019 puisqu'elle présente l'avantage de **d'exposer l'éventail des plans et mesures** destinés à apporter des solutions pour résoudre ces difficultés. Cette réponse ministérielle propose un vértiable inventaire à la Prévert de toutes les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la fracture numérique, tant du point de vue de la fracture sociale et générationnelle que de la fracture géographique. Viginfo propose un document reprenant le contenu de la réponse, présenté de façon lisible.

Réponse ministérielle n° 11396, JO Sénat, 5 septembre 2019 page 4552, Free

DEMOGRAPHIE

Hausse de la population marseillaise, sans changement sur la répartition spatiale

La population marseillaise augmente depuis 1999, après avoir baissé pendant un quart de siècle. Cette croissance démographique résulte de **la baisse du déficit migratoire et de l'excédent naturel**.

La progression s'exerce particulièrement dans les arrondissements résidentiels de l'Est et du Nord-Est, dans la partie Est du centre-ville et dans des quartiers classés en rénovation urbaine.

La socio-démographie des habitants se modifie sur trois points jusqu'alors caractéristiques de la 2e ville de France : la part des séniors devient moindre qu'en région ou en France ; les actifs, avec ou sans emploi, sont en hausse (comme en tendance générale du fait de l'allongement de la vie active) et la part des ouvriers et des employés apparaît moins manifeste.

À ces constats généraux s'ajoutent les particularités par quartier qui montrent toujours de très grandes disparités.

Arrighi J.-J., Domens J., Joseph C., Rivière S. , " À Marseille, le regain démographique modifie peu les disparités spatiales ", Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 74, 11 septembre 2019

DEVELOPPEMENT DURABLE

Faites vite : c'est le dernier jour pour contribuer aux données de l'Observatoire du développement durable

L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) construit un outil pour établir un **état des lieux du développement de la démarche de développement durable dans les structures sanitaires et médico-sociales**, en partenariat avec les ministères en charge de la santé et du développement durable et les principales fédérations du secteur.

Un nombre très limité d'indicateurs de maturité et de résultats sont à compléter.
Anap, " Mon observatoire du développement durable - Campagne 2019 prolongée jusqu'au 11 octobre 2019 "

DISPOSITIFS DE SOLIDARITE ET SOCIAUX

La Cnaf publie un premier bilan du service d'accueil téléphonique aux sourds
Lancé depuis octobre 2018, les Caf proposent un accueil téléphonique aux sourds ou malentendants doté d'une Webcam et d'un rendez-vous avec un interprète en langue des signes. 6 763 contacts ont été effectués.
Caf, " Premier bilan du service proposé par les Caf pour l'accueil des sourds ou malentendants ", information presse Caf, 29 août 2019

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'atelier RGPD : un mooc proposé par la Cnil
La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) propose un massive open online course (mooc) pour se familiariser avec les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) aux fins d'assurer la conformité des traitements au sein des organismes qui y sont soumis.
Bienvenue sur le mooc de la Cnil

Ne dites plus Legifrance, mais Légifrance
Le célèbre site institutionnel de diffusion de l'information juridique officielle, Légifrance, va connaître prochainement une refonte profonde. La future présentation est d'ores et déjà accessible en version " beta " (version de test). Elle offre la possibilité aux utilisateurs de **tester cette nouvelle version et de donner leur avis** quant aux modifications et aux améliorations à apporter au site.
Légifrance, version beta

FINANCES - MARCHES PUBLICS

Un guide pour la fiscalité locale
Le ministère de l'action et des comptes publics vient de publier un guide pratique relatif aux impôts locaux en 2019. Très complet, il décline les différents thèmes intéressant les impôts locaux. Il traite notamment des **principales nouveautés** pour cette année mais **détaille également chaque impôt** (taxe d'habitation, taxe foncière, etc.) tout en n'omettant pas les autres taxes locales (taxe sur les logements vacants, etc.). Outil opérationnel, il deviendra vite votre **aide-mémoire dans le dédale de la fiscalité locale**.
" Brochure pratique impôts locaux 2019 ", Direction générale des finances publiques, septembre 2019

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Un guide de mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique
Après l'analyse conjointe CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), AMF (association des maires de France) et FNCDG (fédération nationale des centre de gestion), c'est au tour du ministère de l'action et des comptes publics de publier un guide très complet sur la **loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et son calendrier de mise en œuvre**. Ce document est structuré en plusieurs parties : les dispositions communes aux trois fonctions publiques et ensuite une partie dédiée à la fonction publique d'État, une autre à la territoriale et la dernière à l'hospitalière. Une cinquième partie est consacrée aux rapports subséquents à cette loi (hautes rémunérations dans la fonction publique, temps de travail, freins à l'apprentissage, etc.). Enfin une dernière partie sous forme de tableau récapitulatif clôture cette étude.
Guide de présentationde la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de son calendrier de mise en œuvre, Dgafp, ministère de l'action et de comptes publics, Septembre 2019

Changement de tête à l'Inet
L'institut national d'études territoriales (Inet), qui forme les administrateurs territoriaux, change de direction. **Franck Périnet** (administrateur territorial, promotion Jean Vilar 2001-2002) devient directeur général adjoint du CNFPT en charge de l'Inet. Il succède à cette charge à Véronique Robitaillie depuis le **1er octobre 2019**.
Franck Périnet directeur de l'INET, CNFPT, 23 juillet 2019

Fonction publique territoriale : un nouvel " Horizon RH "
L'étude annuelle portée par les principales organisations regroupant les collectivités territoriales vient d'être publiée. **" Horizons 2019 " est structurée autour de thèmes** notamment quant à la gestion de la masse salariale, le nouveau régime indemnitaire et la manière de servir, tout en s'attelant également aux perspectives de recrutement et de remplacement. La politique de formation ainsi que les aspects relatifs à la santé et la sécurité au travail ne sont pas oubliés. Une très intéressante plongée dans la **diversité de la gestion de la ressource humaine au sein de la fonction publique territoriale**.
" Horizons RH 2019 ", CNFPT, 9 octobre 2019

INTERNATIONAL - UNION EUROPEENNE

La Cour de justice de l'Union confirme le droit au déréférencement
Dans le cadre d'affaires impliquant la Commission nationale informatique et libertés (Cnil), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a, dans sa formation la plus solennelle, rendu **deux arrêts importants** quant aux données personnelles. En particulier, la Cour confirme le droit au **déréférencement** auprès de l'exploitant d'un moteur de recherche (en l'espèce Google), sauf exceptions prévues par le directive européenne n° 95/46/CE du Parlement et du Conseil du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. **La CJUE accompagne ce droit de multiples modalités précisées dans les arrêts correspondants**.
Droit au déréférencement : la CJUE a rendu ses arrêts, Cnil, 24 septembre 2019

PAUVRETE - PRECARITE

RSA : 2,1 millions de bénéficiaires fin 2018
Plus de 99 % des allocataires étaient soumis aux droits et devoirs associés à cette prestation, c'est-à-dire qu'ils avaient droit à un accompagnement par un travailleur social et devaient, en contrepartie, engager une démarche pour obtenir un travail ou s'insérer.
95 jours en moyenne s'écoulent entre la date d'entrée dans le RSA et l'orientation vers un parcours d'insertion. Ce délai est sensiblement identique à celui de 2017, seuls 10 % des conseils départementaux atteignent un maximum de 60 jours.
Le plus souvent, c'est Pôle emploi ou le Conseil départemental ou territorial qui organise le parcours d'insertion. Le reste incombe aux CCAS et à d'autres organismes sociaux.
Drees, " L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : peu d'évolution en 2018 ", Drees, 3 octobre 2019

À 70 ans, un tiers des Français n'a pas demandé l'ensemble de ses droits à la retraite
Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé signale que, si **68 % des assurés âgés de 70 ans et relevant du système de retraite français ont fait valoir tous leurs droits à la retraite, 7 % n'ont aucune pension et, plus étonnant, 24 % ne bénéficient que d'une partie de leurs droits**. Ce tiers restant n'a donc pas effectué l'ensemble des démarches pour ouvrir tous ses droits. En cause : le renoncement face à la modicité des droits à venir ou devant des démarches trop complexes, la méconnaissance des procédures ou même la négligence.
Comme solution partielle au non recours, la Drees évoque une nouvelle mesure qui existe depuis le 1er janvier 2019 : la **liquidation unique des régimes alignés** (Lura). Désormais, les assurés peuvent faire une demande unique de retraite en ligne pour l'ensemble des régimes dans lesquels ils ont acquis des droits.
Langevin G., Martin H., " Non-recours : à 70 ans, un tiers des assurés n'ont pas fait valoir tous leurs droits à retraite ", Études et résultats n° 1124, Drees, Septembre 2019

SANTE

2,5 millions de personnes âgées en perte d'autonomie en 2015 et près du double en 2050
En 2015, la France (hors Mayotte) compte **2,5 millions de séniors en perte d'autonomie, soit 15,3 % des 60 ans et plus**. Parmi eux, 700 000 sont en **perte d'autonomie sévère**. Parmi les 75 ans et plus, 8,8 % vivent en institution. En extrapolant les tendances d'aujourd'hui aux prévisions démographiques de 2050, l'Insee estime la perte d'autonomie à 16,4 % des séniors. Compte tenu de l'augmentation du nombre des personnes âgées en perte d'autonomie, le besoin en places d'hébergement en établissement devrait augmenter de 20 % d'ici 2020, et 50 % à l'aune de 2050 : un enjeu majeur de société.
Larbi K., Roy D., " 4 millions de séniors seraient en perte d'autonomie en 2050 ", Insee Première n° 1767, 25 juillet 2019

Adapter la prise en charge sanitaire et sociale aux besoins des séniors
L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) a étudié le **Plan personnalisé de santé** (PPS) pour déterminer l'impact de sa réalisation sur les parcours de soins. Le PPS permet un diagnostic partagé entre professionnels de santé à partir des données de l'Assurance maladie et des données hospitalières. Son but est d'estimer la situation sanitaire et sociale du sénior aux besoins complexes quand elle nécessite une double prise en charge sanitaire et médico-sociale. Il vise également à améliorer la coordination et la continuité des prises en charge sanitaires et sociales, et à éviter le recours inapproprié à l'hospitalisation et à la polymédication.
Pour augmenter l'efficacité du PPS en termes de qualité et de continuité de la prise en charge globale, les auteurs préconisent de **formaliser les partenariats entre les médecins spécialistes et les acteurs hospitaliers**.
Bricard D., Or Z., Penneau A., " Améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées : impact des plans personnalisés de santé sur les parcours de soins ", DT n° 81, IRDES, Juillet 2019

SOCIETE : MODES ET NIVEAUX DE VIE

Hashtags 2019 : des nominés dans la région mais pas de lauréats
L'observatoire " Socialmedia " des territoires organise chaque année un concours entre collectivités territoriales mettant en valeur une action dans une catégorie particulière. Après 2018 et les écosystèmes les plus fragiles, les Hashtags 2019 visaient à récompenser les meilleures collectivités territoriales sur Instagram en fonction de quatre critères : taux d'engagement, portée réelle, nombre de posts, ratio abonnés / abonnements. La région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur était très représentée. **Marseille** était nominée dans la catégorie grandes villes ainsi que Nice et Toulon, les Alpes maritimes et les **Bouches-du-Rhône** dans la catégorie Départements. D'autres villes de la région ont également brillé notamment Le Pradet et Sanary-sur-Mer (Petites villes), Cannes (Villes moyennes). Aucun n'a remporté la première place mais être présent dans la liste des nominés est déjà en soi une victoire, comme le souligne le site !
" Hashtags d'Or 2019 : comptes Instagram nominés et lauréats ", Observatoire Socialmedia des territoires

2016 : 9 millions de personnes travaillent dans une intercommunalité qui n'est pas celle où elles résident
L'Insee souligne une constante depuis 2006 dans **le mouvement de concentration des emplois dans les métropoles**, et spécialement à Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Rennes et Lille. Dans le même temps, l'emploi diminue ou stagne dans les zones les moins peuplées et progresse dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) périphériques aux métropoles.
Dans les métropoles, la nature de l'emploi se transforme dans des fonctions de **service**.
Cette mutation de la carte de l'emploi modifie celle des lieux de résidences des actifs, en jeu leur stratégie d'implantation qui est fonction du prix de l'immobilier, leur capacité financière des ménages et leur quête d'une qualité de vie. Ainsi un **tiers des actifs, 9 millions de personnes, travaillent en dehors de leur commune d'habitation et 45 % d'entre elles font un trajet quotidien de 20 à 45 kilomètres pour se rendre à leur travail. Leur nombre continue de progresser.**
Reynard R., Vallès V. , " Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent ", Insee Première n° 1771, 5 septembre 2019

Isolement et forte vulnérabilité sociale, 3 % de la population en 2015
Solitude et isolement ne sont pas synonymes. En 2015, **8 % des personnes en France** déclarent se sentir seules alors que plus de la moitié d'entre elles ont une famille et un tissu amical. En revanche, **3 % des adultes de 16 ans et plus sont isolés** au point de vue relationnel, c'est-à-dire qu'ils ne rencontrent physiquement par mois au plus une personne de leur famille ou de leur réseau relationnel en dehors de leur ménage, un taux

inchangé depuis 2006. Le plus souvent se retrouvent dans ce cas **des hommes de 40 ans ou plus, peu diplômés et inactifs (retraités)** et peu engagés dans des activités de loisirs ou culturelles.
Mais les profils diffèrent selon l'origine de l'isolement : du tissu familial ou relationnel. L'isolement relationnel s'accompagne d'un sentiment plus fort de mal-être, d'une précarité économique, d'une santé dégradée et d'une moindre chance de recevoir de l'aide.
Gleizes F., Grobon S., Legleye S., " 3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être ", Insee Première n° 1770, 3 septembre 2019

En France métropolitaine, 8,9 millions de pauvres en 2017
Le niveau de vie médian qui partage la population en deux parties égales indique qu'en 2017 une moitié de la population vit avec plus de **20 820€ par an** (1 735€ mensuels) et que l'autre moitié se situe en dessous. Le montant varie peu par rapport à l'année précédente (+0,4 points) mais augmente modérément pour l'ensemble des ménages depuis 4 ans.
Les revenus de la population étagés par tranche de 10 % informent que le niveau de vie des 10 % les plus modestes se situe sous la barre des 11 190€ annuels (932€ par mois) tandis que les 10 % les plus aisés passent la barre des 38 210€ (3 184€ mensuels). **Les inégalités de niveau de vie demeurent relativement stationnaires.**
La **pauvreté monétaire** mesurée grâce au seuil de pauvreté (1 041€ par mois, soit 60 % du niveau de vie médian) concerne **14,1 % de la population**. Les ménages les plus souvent dans cette situation restent les chômeurs (37,6 % des chômeurs) suivis des étudiants (31,3 % d'entre eux). Néanmoins, en un an, le taux de pauvreté des chômeurs diminue et celui des salariés augmente, le constat alerte sur une paupérisation des actifs occupés.
Par rapport à 2016, le taux de pauvreté des retraités est en légère progression (+0,2 points), soit 7,6 % de cette population.
Blasco J., Guillaneuf J., " En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables ", Insee Première n° 1772, 10 septembre 2019

VIEILLISSEMENT - HANDICAP

6 séniors sur 10 de plus de 85 ans font appel à une aide à domicile en Provence-Alpes-Côte d'Azur
L'aide à domicile ou en institution représente **75 000 emplois en équivalent temps plein, majoritairement des emplois d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie**. Comparé aux autres régions en Paca, les séniors font moins appel à ce type de soutien mais en revanche l'aide de l'entourage y est légèrement plus élevée.
Le secteur professionnel de l'aide à domicile continue à être assez peu rémunérateur envers ces salariés.
Michaïlesco F., Mora V., " 75 000 emplois pour la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie ", Insee Flash Provence Alpes-Côte d'Azur n° 57, 9 octobre 2019

Aides aux aidants : où en est-on ?
La loi n° 2019-485 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants, issue d'une proposition de loi déposée au Sénat, a été adoptée et promulguée le 29 mai 2019. Elle a pour objectif de soutenir les personnes qui portent assistance à un proche en perte d'autonomie mais a vu sa disposition phare amendée et supprimée lors des débats parlementaires : il s'agissait d'instituer une indemnisation journalière versée par l'employeur et financée par une surprime sur certains contrats d'assurance.
Cependant, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PFLSS) pour 2020 prévoit l'adoption d'une indemnisation de congé de proche aidant. Cette mesure vise à **favoriser le recours au congé de proche aidant**, institué en 2016 pour les salariés et 2019 pour les fonctionnaires. Le **montant de cette indemnisation sera aligné sur celui de l'allocation journalière de présence parentale (entre 43 et 52 euros)**, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 mois pour l'ensemble de la carrière de l'aidant. Les bénéficiaires en seront les aidants d'un proche en situation de dépendance d'une particularité grave (personne âgée reconnue GIR 1 à 3, ou personne handicapée dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %).
ESCUDIÉ J.-N. / P2C pour Localtis, " PLFSS 2020 : priorité aux Ehpad et aux personnes âgées ", Banque des territoires, 30 septembre 2019